

# Règlement DEFI VELLAVE - Edition 2017 - les 4 et 5 mars 2017

Dernière mise à jour : samedi 18 février 2017

Indications de barrières horaires

## Article 1 : Organisation

Le Trail de Monistrol sur Loire, DEFI VELLAVE - Edition 2017, est organisé par Défi Vellave Organisation, une association régie par la loi 1901. Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : Défi Vellave (35 km), Monistral (20 km), Trail Découverte (10 km), Marche Nordique (15 km), Marches, ainsi que l'initiation à la course proposée aux enfants.

## Article 2 : Distances et catégories

Les différentes épreuves sont ouvertes aux catégories suivantes :

Initiation Courses enfants - 800m à 2,4 km - EA1 (2010) à Minime 2 (2002)

- Trail Découverte - 10 km / 300 D+ : à partir de la catégorie Cadet (né en 2000 et avant)
- Monistral - 20 km / 600 D+ : à partir de la catégorie Junior (né en 1999 et avant)
- Défi Vellave - 35 km / 1200 D+ : à partir de la catégorie Espoir (né en 1997 et avant)
- Marche Nordique – 15 km : à partir de la catégorie Cadet (né en 2001 et avant)

## Article 3 : Parcours

Les parcours sont entièrement balisés. Sur les rares portions de route, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage sur le trajet.

## Article 4 : départs / Arrivées

Le départ de chaque épreuve sera donné devant le château de Monistrol sur Loire.

L'arrivée de chaque épreuve sera située dans le château de Monistrol sur Loire.

Les horaires de chaque épreuve sont les suivants :

- |                            |                        |                   |
|----------------------------|------------------------|-------------------|
| - Défi Vellave 35 km:      | dimanche 05 mars 2017, | 08h00 précise     |
| - Monistral 20 km:         | dimanche 05 mars 2017, | 09h30 précise     |
| - Trail découverte 10 km : | dimanche 05 mars 2017, | 10h00 précise     |
| - Marche Nordiques 15 km : | dimanche 05 mars 2017, | 09h00 précise     |
| - Courses enfants :        | samedi 04 mars 2017,   | à partir de 16h00 |

## Article 5 : Participation

### Trail Découverte, Monistral et Défi Vellave

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de l'article 2, conformément aux directives de la FFA. Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves.

### Courses Enfants et Marche Nordique

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de l'article 2. Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs. Aucun classement ne sera établi sur ces animations.

## Article 6 : Inscriptions

### Trail Découverte, Monistrail et Défi Vellave

Conformément à la réglementation des courses Hors stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire :

- d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Ou d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, de Course d'orientation ou de pentathlon moderne.
- Ou d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL.

Ou pour les autres participants, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

### Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard
- Un Tee-shirt technique pour les trails et la Marche Nordique - Attention offre limitée aux 800 premiers inscrits.
- Un tour de cou pour les courses enfants et la marche nordique.
- Ravitaillements.
- Un repas d'après course - Attention offre limitée aux 800 premiers inscrits.

### Frais d'inscription :

	Course Enfants	Marche Nordique 10 km	Défi-Vellave 35 km	Monistrail 20 km	Trail Découverte 10 km
Jusqu'au 31/01/2017	3 euros	12 euros	25 euros	17 euros	12 euros
A partir du 01/02/2017	3 euros	14 euros	30 euros	20 euros	14 euros
Le jour de la Course	3 euros	14 euros	<b>Pas d'inscription sur place pour aucune des 3 courses</b>		

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit si l'option Assurance annulation n'a pas été souscrite dans la limite des conditions précisées par l'article 7.

### Article 7 : Assurance Annulation

Lorsque le coureur aura souscrit l'assurance annulation, les inscriptions annulées pour raisons médicales avant le 05 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi) seront remboursées après déduction de 3 euros de frais de dossier. Après le 7 mars 2017, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.

### Article 8 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au gymnase du centre ville, le samedi 04 mars 2017 de 15h00 à 18h00 et pour les coureurs arrivant le jour même, le dimanche 05 mars 2017 à partir de 6h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

**Article 9 : Inscriptions sur place**

- Courses : pas d'inscription sur place
- Marches Nordiques : samedi 04 mars 2017 de 15h00 à 18h00 et dimanche 05 mars 2017 à partir de 6h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

**Article 10 : Sécurité**

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

**Article 11 : Sécurité routière**

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation

**Article 12 : Barrières horaires**

- Trail Découverte 10 km : Pas de barrières horaires
- Monistral : 20 km : pas de barrières horaires
- Défi Vellave 35 km : deux barrières horaires
  - o km 11 : 10h00 (1h30 de course ; allure moyenne de 7,33 km/h ; 8'11''/km)
  - o km 24 : 12h00 (3h30 de course, allure moyenne de 6,85 km/h ; 8'45''/km)

Les barrières horaires pourront être adaptées suivant les conditions du parcours (notamment la météo du jour) et seront communiquées avant le départ de la course.

Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer que sous sa propre responsabilité et en autonomie complète, et après avoir restitué son dossard.

**Article 13 : Modification / Annulation des épreuves**

En cas de force majeure (intempéries, ...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, de modifier les barrières horaires, les parcours, ou d'annuler les épreuves.

**Article 14 : Assurance****Responsabilité civile :**

Conformément à la loi, l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de AIAC Courtage. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

**Individuelle accident :**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

**Article 15 : Contrôles / Abandons**

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

**Article 16 : Ravitaillements**

Sur chaque distance, des points de ravitaillement seront assurés ainsi qu'à l'arrivée.

- Défi Vellave (35 km) : 2 ravitaillements (liquide+solide) aux km 11,et km 24
- Monistral (20 km) : 1 ravitaillement au km 10 (liquide + solide)
- Trail découverte (10 km) : 1 ravitaillement au km 5 (liquide + solide)
- Marche Nordique (15 km) : 1 ravitaillement au km 7,5 (liquide + solide)

Les participants sont considérés en autonomie totale entre chaque ravitaillement. Une réserve d'eau est conseillée pour prendre le départ du Défi vellave (35 km). Tout ravitaillement sur le parcours par une personne extérieure à la course est strictement interdit.

**Article 17 : Droit d'Image**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du *DEFI VELLAVE - Edition 2017* à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au *DEFI VELLAVE - Edition 2017* sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Article 18 : Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

**Article 19 : Acceptation complète du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.